Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01003-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01003

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 11
Votants	= 12

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026

Subvention exceptionnelle versée à l'association SUMAK

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées..

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Renée GALL, Adjointe en charge de la dynamique locale et du tourisme, explique que la compagnie SUMAK a décidé de fêter leurs 10 ans d'existence sur Guissény.

Cette association, très ancrée sur le territoire de la Côte des Légendes par le biais de spectacles, de projets de territoire et par la formation au théâtre amateur, souhaite organiser un festival pendant 2 jours le samedi 5 et le dimanche 6 septembre 2026.

Le festival aura lieu à Saint Gildas, lieu reconnu pour l'organisation de manifestation, avec le soutien et l'étroite collaboration de l'association « Liorz Sant Weltaz ».

Elle sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du festival. Cette subvention permettra à l'association de solliciter la CLCL pour obtenir une aide complémentaire.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour,

Article 1 : Accepte de verser à l'association SUMAK une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du festival le 5 et 6 septembre 2026 sur la commune de Guissény.

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU